

RESULTATS DE L'AFFECTATION « POST SECONDE »

Les résultats seront consultables sur internet le **mardi 30 juin 2026**

♦ **Votre enfant est AFFECTE :**

Vous devrez impérativement procéder à son inscription dans l'établissement d'accueil dès la publication des résultats d'affectation.

♦ **Votre enfant n'est PAS AFFECTE :**

- **Inscrit en liste complémentaire :** en cas de désistement d'élèves affectés, il est fait appel aux listes complémentaires **jusqu'au vendredi 28 août 2026.**
- **Sans affectation :**
Les établissements d'origine reprennent contact avec leurs élèves sans affectation.

En cas de déménagement, les élèves sans affectation prennent contact avec le centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de leur domicile pour étudier les solutions qui peuvent leur être proposées.

Les coordonnées des CIO sont disponibles sur le site de l'académie de Montpellier (Rubrique « orientation » / « je cherche une information où m'adresser ? »).

AUDE	<u>Les modalités d'ajustement de juillet et septembre en première générale technologique et professionnelle</u> Les demandes des élèves <u>non affectés lors de la procédure de juin</u> seront traitées par la DSDEN (DOSPÉ) (afflyc11@ac-montpellier.fr) en fonction des places disponibles. Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée. <u>Pièces constitutives du dossier :</u> - courrier des responsables légaux ou de l'élève majeur, - dossier de candidature sur places vacantes renseigné (à télécharger sur le site de la DSDEN) - décision d'orientation, - les trois bulletins scolaires de l'année en cours, - certificat de scolarité de l'année en cours.
------	--